



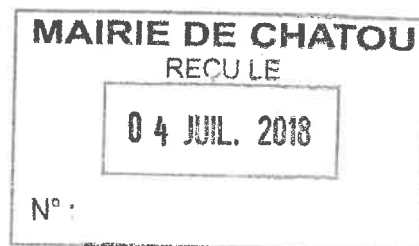
Versailles, le 26 juin 2018



MONSIEUR ERIC DUMOULIN  
MAIRE DE CHATOU  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
78400 CHATOU

Direction Générale des Services  
Direction du Développement

Affaire suivie par : Clémence Champenois  
TAD Boucle de Seine  
Téléphone : 06 67 03 24 75  
Mail : cchampenois@yvelines.fr



Monsieur le Maire,

Par courrier du 23 mai 2018, vous avez transmis au Département, en référence notamment à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chatou qui porte sur les points de règlement et de zonages suivants :

- un changement de destination de l'ilot qui accueille actuellement une partie des services administratifs de la Ville, qui doivent à terme intégrer « l'Espace Lumière » en 2019 : passage de la zone d'équipement d'intérêt général vers la zone d'habitat patrimonial,
- un changement de destination pour trois maisons actuellement situées en zone dédiée aux équipements d'intérêt général, avec passage vers une zone dédiée à l'habitat,
- quelques évolutions et actualisations de dispositions réglementaires,
- une modification du linéaire d'implantation bâtie (rue Aristide Briand),
- la protection d'un arbre remarquable au sein d'une propriété le long de l'avenue du Maréchal Foch.

Ces évolutions visent notamment à permettre, dans le cadre du projet urbain de la commune traduit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- la mise en œuvre de projets d'aménagement et de construction dans les secteurs « République » et « des Landes » : création de logements (dont sociaux) et de commerces, projet d'implantation du centre administratif de la Ville dans « l'Espace Lumière », réflexion à long terme sur l'évolution du boulevard de la République et de ses abords, restructuration d'équipements publics (réaménagement du stade Finalteri, ...)
- la préservation de la qualité urbaine et paysagère dans les secteurs patrimoniaux, dont le secteur Mairie (zones UP du PLU) : réhabilitation de l'ilot occupé par une partie des services administratifs de la Ville, retour à leur vocation initiale de logement pour trois hôtels particuliers, réalisation d'un square, réflexion sur le stationnement public.

Le Département n'a pas de remarque particulière sur ce projet de modification n°3 qui permet la mise en œuvre de projets qui visent notamment à réaliser un projet d'habitat diversifié et une restructuration urbaine basée sur des objectifs de renouvellement urbain, de valorisation du cadre environnemental et bâti et de la restructuration d'équipements.

Toutefois, dans le cadre général, les interfaces entre les projets communaux ou privés, situés à proximité du réseau départemental devront faire l'objet de concertation avec le service territorial Urbain de l'Etablissement

Public Interdépartemental 78-92 et leurs réalisations devront faire l'objet de délivrance de permissions de voirie par ce même service.

Je tiens enfin à vous rappeler que le Département gère les équipements suivants sur cette commune :

- Espace Territorial sis 40 rue des vignobles,
- Collège Renoir sis 61 rue Auguste Renoir,
- Collège Bert sis 12 rue des Ecoles,
- Centre d'Incendie et de Secours sis 44 avenue du Traité de Rome.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser un exemplaire du PLU après approbation de la modification, dans la mesure du possible sous format numérique.

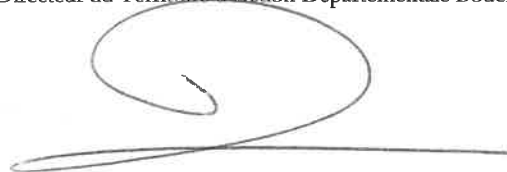
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Bien cordialement,*

P/ Le Président du Conseil départemental,

Fabrice PATEZ,

Directeur du Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine



Copie : M. Le Directeur du développement : Alexandre BOROTRA